



Laurent NAYET
Président de la Commission
Zoonoses & Biosécurité

Biosécurité : c'est la rentrée !

La rentrée rime aussi avec la reprise de l'accueil des classes à la ferme, et l'accueil de public. Des précautions doivent être prises pour que ces moments de partages se passent dans les meilleures conditions. Effectivement, les animaux peuvent être porteurs de **zoonoses**, ce sont des maladies transmissibles à l'Homme. Si l'élevage est porteur d'une zoonose, l'éleveur, les intervenants, et le public y seront exposés.

Il est important de sectoriser l'exploitation en utilisant de la signalétique comme des panneaux. Un point de lavage des mains, et des bottes (ou distribution de surbottes) permet de protéger à la fois le public, et votre troupeau. L'accueil de public est aussi l'occasion de les sensibiliser à la fragilité des jeunes animaux et qu'ils nécessitent d'être protégés des contacts.

Connaitre son statut sanitaire en fièvre Q permet de mettre en place des mesures adaptées nécessaires à la protection de l'éleveur, des intervenants et des visiteurs occasionnels. La fièvre Q est une maladie zoonotique. Elle se transmet par inhalation de la bactérie, excrétée par les animaux dans les résidus de mises-bas, lait, et fèces. L'arrêt des activités d'accueil de public pendant la mise en place d'une gestion appropriée de la maladie est une mesure à mettre en place en cas de statut positif. Elle s'accompagne d'une gestion appropriée des effluents et d'une vaccination.

Vous qui connaissez votre statut et qui accueillez du public, n'hésitez pas à contactez votre GDS afin de mettre en place les mesures adaptées pour transmettre vos connaissances en toute sérénité.



Exemple de panneau remis lors des formations biosécurité



Choisir son vétérinaire sanitaire !

Suite à l'arrêt de certains cabinets, vous pouvez désigner un nouveau vétérinaire sanitaire à la DDPP.

Il ne vous reste qu'1 mois pour effectuer les démarches.

Contact Me Raybaud 03.21.21.26.26



BVD : Bouclez les veaux tôt !

Depuis plusieurs jours, de nombreux prélèvements de cartilage reviennent « *non analysable* ».

Le cartilage est endommagé et n'est donc pas exploitable par le Laboratoire Départemental.

Pour prévenir de ces désagréments, il convient de **boucler les veaux dès la naissance** (dans la mesure du possible) et **envoyer rapidement les prélèvements** (conservation : 48h maximum au réfrigérateur).

Pour tout prélèvement non analysable, vos GDS vous envoient systématiquement un bouton de rebouclage pour que vous puissiez effectuer le contrôle.

Si vous avez eu un souci avec un prélèvement (boucle cassée, égarée...) contactez-nous pour que l'on puisse vous envoyer un bouton.

Vous achetez un bovin ?

Il est nécessaire de dépister certaines maladies !

Les achats d'animaux riment souvent avec achats de maladies. Hormis les maladies réglementaires (IBR, BVD, Bru...), il est fortement conseillé de dépister également :

- **La paratuberculose**
- **La néosporose**
- **La besnoitiose**

Ces trois maladies doivent être dépistées afin de ne pas contaminer l'ensemble de votre troupeau ! Ces maladies ont des répercussions zootechniques et économiques importantes. N'oubliez pas d'isoler vos animaux jusqu'aux résultats.

Demander à votre vétérinaire le kit aux mouvements à prix remisé grâce à votre adhésion G.D.S.



Le 14 décembre prochain se tiendra notre Assemblée Générale à Heuchin.

Nous vous attendons nombreux pour fêter les 70 ans de votre Groupement de Défense Sanitaire du Pas-de-Calais !

Plus d'informations sont à venir dans les prochains mensuels sanitaires.



Influenza Aviaire

Au vu de l'absence de nouveau foyer et de suspicion clinique depuis plus de 21 jours après l'abattage du foyer d'influenza aviaire hautement pathogène de la commune d'Airon-Notre-Dame (62180) le 4 juillet dernier, le préfet du Pas-de-Calais a levé la zone de protection au sein de la zone réglementée le 7 août dernier.

Cinq communes restent néanmoins en zone de surveillance.

FCO présente dans le Massif Central

La Fièvre catarrhale ovine est anormalement présente dans le sud du Massif central. Elle se transmet par les moucheron (Culicoides). Plusieurs cas avérés sur des bovins et ovins depuis début 2023.

Nous vous demandons de rester vigilants quant aux symptômes et de contacter votre vétérinaire + votre GDS en cas de doute.

Exemples de symptômes : hyperthermie, difficultés de locomotion, croûtes sur le mufle, ulcérations dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue (ovin).

Plus d'informations en scannant ou en cliquant



Ehrlichiose : Avortements, fièvre, chute de lactation... ? Attention aux tiques !

L'Ehrlichiose est une maladie vectorielle se transmettant par les tiques et dont les symptômes sont multiples : avortements, fièvre, chute de lactation importante, gonflement des pâturons... Dans les élevages ayant des pâtures à risque (haies...), il est conseillé d'y faire paître les génisses afin de les immuniser et d'éviter d'y introduire des animaux gestants. Il existe quelques moyens de prévention tels que des seaux à l'ail ou l'installation d'une double clôture le long des haies. Il convient également de veiller à ne les tailler que lorsque les animaux sont à l'étable.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire et à réaliser un kit avortement du GDS (remboursé à 50%).
Pour rappel tout avortement (mort jusqu'à 48 h après la naissance) doit obligatoirement être déclaré et la brucellose recherchée sur la mère.

Attention au risque zoonotique, les tiques pouvant également mordre les Hommes et leur transmettre plusieurs maladies. Quelques mesures importantes : il convient de ne pas manipuler les tiques à mains nues et de les retirer à l'aide d'un tire-tique (ne pas utiliser de pince à épiler par exemple). Il est primordial de ne rien appliquer (désinfectant...) sur l'emplacement de la morsure avant d'enlever la tique : elle risquerait de recracher dans la plaie. Une fois la tique retirée, il est par contre nécessaire de désinfecter.



Paratuberculose – Dépistages collectifs laitiers positifs



Le dépistage collectif organisé par le GDS permet de surveiller votre troupeau vis-à-vis de la paratuberculose. Les résultats sont un indicateur sur la présence, ou non, de la maladie dans votre cheptel. Les résultats pour les élevages laitiers vous ont été envoyés une première fois en avril. **Une relance a été faite la semaine dernière par mail pour les résultats positifs.** Contactez-nous pour connaître la démarche à suivre.

☎ Tél : 03 21 60 48 98

✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr

